

ADOPTION DU PLAN TYPE DES CITERNES A INCENDIE PROPOSEE PAR LE SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DEMANDE DE SUBVENTION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CITERNE A SAINT-FRANÇOIS ET D'UNE CITERNE AU BRULÉ.

LE MAIRE: Nous avons l'intention de faire construire à Saint-François et au Brulé une citerne à incendie, elle servirait en même temps à alimenter les écoles. A cet effet, je sou mets à votre approbation l'adoption du plan type qui nous est proposé par le Service des Ponts et Chaussées. Si nous l'adoptons nous pourrions bénéficier du Service Départemental de protection contre l'incendie, d'une subvention de 40 %.

Je mets aux voix:

1^o L'adoption du plan type:

Adopté à l'unanimité

2^o L'autorisation de solliciter du Service départemental de protection ^{contre l'incendie} la subvention pour la construction des citernes:

Adopté à l'unanimité.